



Comité du comité sur la propriété intellectuelle

PROCÈS-VEBAL

21 NOVEMBRE 2022

PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Présences:

Pour la Cour: Juge Manson (Président), Juge Zinn, Juge Lafrenière, Juge McHaffie, Juge Fuhrer, Juge Pallotta, Juge Furlanetto, Juge Aylen, Judge adjointe Milczynski, Judge adjoint Aalto, Judge adjointe Steele, Judge adjoint Horne

Pour le barreau: Yael Bienenstock, Elizabeth Dipchand, Neil Fineberg, Karen MacDonald, Chantal Saunders, Amrita Singh, Sana Halwani, Michael Crinson

Avocate: Caroline Perrier

Absences: Juge en chef Crampton, Juge O'Reilly, Juge McVeigh

Le juge Manson a souhaité la bienvenue aux membres du comité et a présenté Caroline Perrier comme nouvelle avocate du comité.

1. Ordre du jour & procès-verbal de la réunion du 9 juin 2022

L'ordre du jour et le procès-verbal sont adoptés.

2. Mise à jour de la Cour

Le juge Manson a présenté une mise à jour:

- Nomination du juge Guy Régimbald
- Le changement du titre des protonotaires en juges adjoints est maintenant en vigueur
- Le juge Zinn et le juge adjoint Aalto sont devenus surnuméraires
- Mise à jour sur la charge de travail :
 - o Les dossiers T (1-3 jours) sont fixés dans les 90 jours dans la mesure du possible (certains dossiers T en français sont fixés au début de 2023)
 - o Les audiences de 4-9 jours sont fixées pour le printemps 2023 et après
 - o Les avis de conformité (médicaments brevetés) sont fixés au début/milieu 2024. Il y a quelques difficultés avec les conflits d'horaires de la Cour et des avocats, mais nous les mettons au rôle aussitôt que nous le pouvons.
- Il y a six vacances dues à des retraites, statuts surnuméraires et nouvelles ouvertures. Le juge Manson a encouragé les avocats à postuler.

- Chambre de la propriété intellectuelle/concurrence – Rien n’a changé depuis la réunion de juin. Sana Halwani a demandé pourquoi la propriété intellectuelle et la concurrence ont été regroupées dans la même chambre. Le juge Manson a indiqué que cela faisait du sens pour la Cour en ce qu’une est anti-concurrence et l’autre pro-concurrence.

3. Directive sur la procédure consolidée (Mise à jour #9) – Assermentation virtuelle et diverses considérations

Chantal Saunders a demandé des précisions quant au paragraphe 20 de la mise à jour #7 qui permettait les assermentations obtenues virtuellement. Les mises à jour #8 et #9 ne l’ont pas adressé à nouveau et elle demande des éclaircissements à la Cour alors qu’elles semblent toujours être acceptées. Caroline Perrier a indiqué qu’il s’agissait probablement d’une omission lors des mises à jours subséquentes et que comme elles sont toujours acceptées, le paragraphe fera probablement à nouveau partie de la mise à jour #10.

ACTION #1: Suivi par Caroline Perrier lors de la prochaine mise à jour

4. Participation des avocats juniors

La Cour a encouragé les avocats juniors à comparaître à la Cour pour acquérir de l’expérience. Les audiences en personne sont désormais la norme pour la propriété intellectuelle, car la plupart, sinon toutes les audiences, durent trois heures ou plus. La Cour prendra en considération les positions des deux parties lorsqu’une demande de comparution virtuelle est présentée.

Stagiaires - L’article 11 de la *Loi sur les Cours fédérales* rend la question moins évidente que ce que l’on trouve dans les cours supérieures. Cependant, la possibilité pour les stagiaires de comparaître devant la Cour fédérale et la Cour d’appel fédérale dépend des règlements provinciaux applicables, qui varient d’une province à l’autre.

5. Motifs et jugements confidentiels – Résultat n’apparaissant pas au plumitif

La pratique consiste à émettre une directive (publique) comprenant un projet de jugement confidentiel et les motifs. Les parties sont invitées à répondre en suggérant le caviardage dans un délai déterminé, généralement une à deux semaines.

Neil Fineberg est intervenu à propos des parties extérieures au litige et sur le délai de publication de la version publique de la décision.

La juge Furlanetto a partagé une expérience de publication d’un jugement public sans motifs, permettant aux parties de répondre sur le caviardage avant de publier les motifs.

Le juge McHaffie était d’accord sur le fait qu’un processus en deux étapes ne devrait peut-être concerner que les motifs et non le jugement.

ACTION #2: Le juge Manson discutera avec la Cour afin de voir comment ce processus en deux temps pourrait être géré plus efficacement.

6. Déploiement de l'accès en ligne aux documents

Ce projet a été mis en place le 12 septembre 2022 et seuls les documents relatifs aux affaires initiées depuis cette date sont dans le champ d'application. Les domaines de Droit autochtone, Amirauté/Maritime, Propriété intellectuelle et Recours collectifs (à l'exclusion des recours collectifs IMM) et seuls les plaidoiries et arguments juridiques déposés par voie électronique ainsi que les décisions de la Cour sont dans le champ d'application du projet.

Seuls 63 documents ont été acceptés dans le cadre du projet depuis le 12 septembre, ont 36 relèvent de la propriété intellectuelle :

- 6 droits d'auteurs
- 12 marques de commerce
- 5 brevets
- 8 avis de conformité (médicaments brevetés)
- 5 autres

Le juge McHaffie indique qu'il y a d'autres phases à venir, qui s'étendront à d'autres documents et s'ouvriront également à d'autres domaines de pratique. Il profite de l'occasion pour remercier les membres du Barreau qui ont participé à l'élaboration de ce projet.

7. Journée de la propriété intellectuelle et dîner avec les juges

La journée de la propriété intellectuelle et le dîner des juges auront lieu le mercredi 26 avril 2023 en personne à Ottawa.

8. Varia

La juge Aylen a indiqué qu'il devrait y avoir un effort accru dans le recrutement pour les postes de juges associés car ils peuvent maintenant élire au statut de surnuméraire. Il y a un nouveau formulaire amélioré disponible mais les candidatures dans l'ancien ou le nouveau formulaire sont acceptées.

9. Prochaine réunion

La prochaine réunion devrait avoir lieu dans l'après-midi de la journée de la propriété intellectuelle, le 26 avril 2023.

Fin de la réunion.

	ACTION ITEMS	PERSON RESPONSIBLE
ACTION #1	Assermentation virtuelle pour la prochaine Mise à jour de la directive de pratique Covid-19	Caroline Perrier
ACTION #2	Processus en 2 étapes pour les jugements confidentiels	Juge Manson